



Les chiffres clés de la Sécurité sociale 2013



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ



LES
CHIFFRES CLÉS
DE LA SÉCURITÉ
SOCIALE
2013

édition 2014



SOMMAIRE

La Sécurité sociale	5
Les recettes de la Sécurité sociale	7
La branche maladie du régime général	11
La branche accidents du travail - maladies professionnelles du régime général	15
La branche vieillesse du régime général ...	19
La branche famille	23
Les équilibres financiers	27
Les régimes des indépendants et les régimes agricoles	31
Les programmes de qualité et d'efficience	35
La performance du service public de la Sécurité sociale	36
L'organigramme institutionnel de la Sécurité sociale	41



LA SÉCURITÉ SOCIALE



C

réée en 1945, la Sécurité sociale « est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes »¹. Elle repose sur le principe de solidarité garantissant à chacun une protection financière contre les aléas de la vie.

Elle rassemble aussi bien l'assurance maladie, la réparation des accidents du travail et les maladies professionnelles, les retraites et les prestations familiales. À ces quatre branches s'ajoutent le recouvrement des cotisations et contributions sociales et la gestion de la trésorerie.

La Sécurité sociale repose sur des principes d'universalité et d'unité tout en étant gérée par différents régimes de base : le régime général pour les salariés et les inactifs, les régimes des salariés et des exploitants agricoles gérés par la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) et le régime social des indépendants (RSI) qui couvre les artisans, les commerçants et, pour le risque maladie, les professions libérales. De nombreux autres régimes, propres à certaines professions, viennent compléter cette architecture (fonctionnaires, SNCF, RATP, industries électriques et gazières, etc.). Le régime général représente à lui seul environ les trois quarts des charges de l'ensemble des régimes de base.

En 2013, le montant total des charges nettes du régime général s'est élevé à 336,5 milliards d'euros. Pour cette même année, les charges nettes de l'ensemble des régimes de base sont estimées à 463,2 milliards d'euros.

Le financement de la Sécurité sociale est assuré par les cotisations sociales payées par les employeurs et les salariés, par la contribution sociale généralisée (CSG), ainsi que par diverses contributions et taxes.

Régulièrement plébiscitée par les Français dans les enquêtes d'opinion, la Sécurité sociale n'en demeure pas moins méconnue dans son mode de fonctionnement et par les masses financières qu'elle est amenée à gérer. L'objectif de cette édition est de pallier cette lacune en présentant les principales données chiffrées sur la Sécurité sociale pour permettre une meilleure compréhension des enjeux auxquels elle est confrontée aujourd'hui, et mieux saisir son évolution.

¹ Exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant création de la Sécurité sociale.



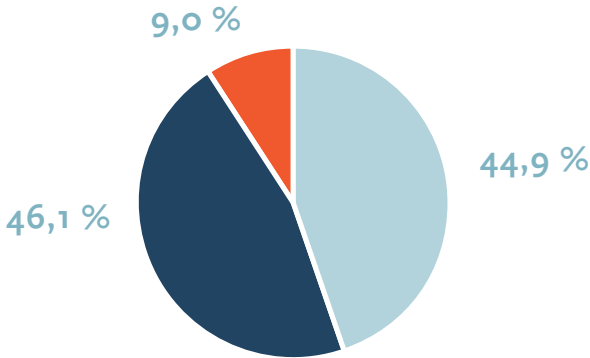
LES RECETTES DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



L'ACOSS (agence centrale des organismes de sécurité sociale) est chargée de la trésorerie du régime général et pilote les URSSAF qui collectent les cotisations et contributions sociales.

- 9,5 millions de comptes cotisants ont été gérés en 2013.
- 458,6 milliards d'euros de recettes ont été recouvrées en 2013.
- Les produits consolidés du régime général s'élèvent à 324 milliards d'euros en 2013.

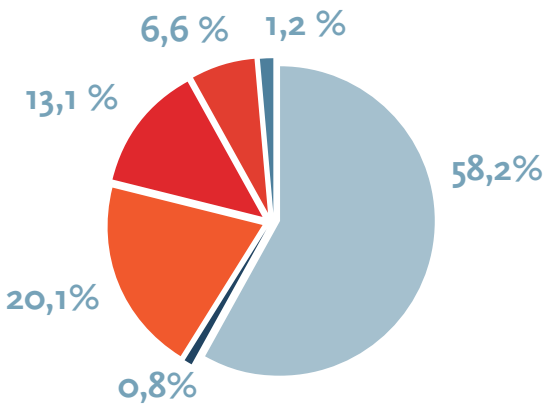
PART DES PRINCIPAUX FINANCEURS EN 2013



Source :
Direction
de la
Sécurité
sociale

■ MÉNAGES ■ ENTREPRISES ■ ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

STRUCTURE DES RECETTES DU RÉGIME GÉNÉRAL EN 2013

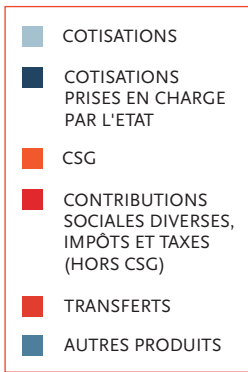


■ COTISATIONS
■ COTISATIONS PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT
■ CSG
■ CONTRIBUTIONS SOCIALES DIVERSES, IMPÔTS ET TAXES (HORS CSG)
■ TRANSFERTS
■ AUTRES PRODUITS

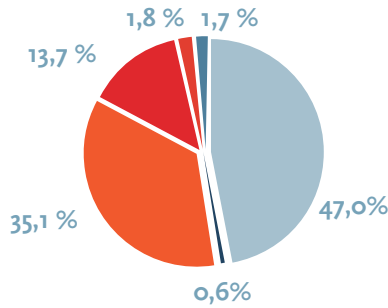
Source :
Commission des
comptes de la
Sécurité sociale,
juin 2014

STRUCTURE DES RECETTES DU RÉGIME GÉNÉRAL PAR BRANCHE EN 2013

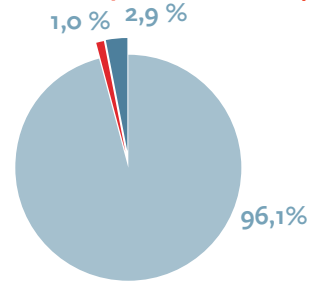
Source :
Commission des
comptes de la
Sécurité sociale,
juin 2014.



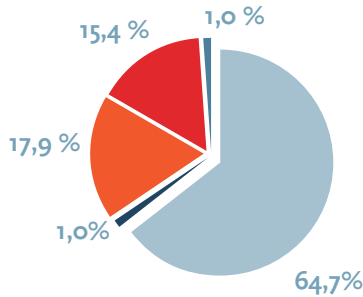
CNAM (maladie)



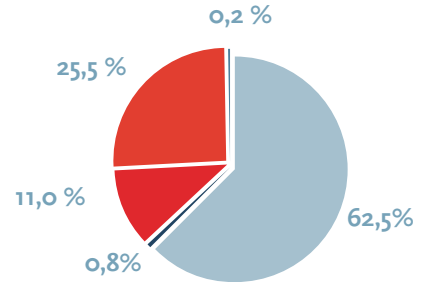
CNAM (accidents du travail - maladies professionnelles)



CNAF (famille)



CNAV (vieillesse)



LES CONTRIBUTIONS DES SALARIÉS ET DES EMPLOYEURS À LA SÉCURITÉ SOCIALE

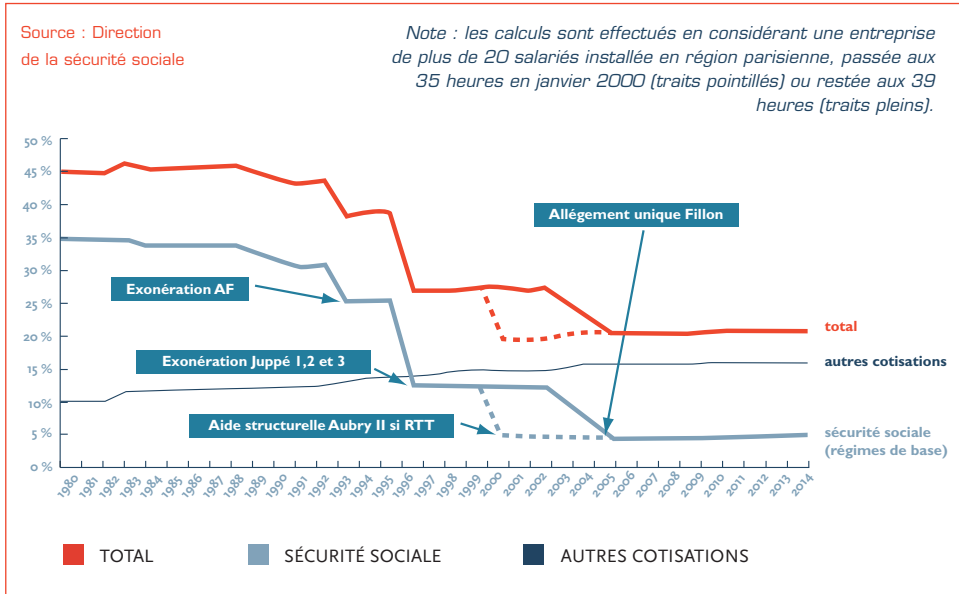
Au 1^{er} janvier 2014

Source :
Direction
de la Sécurité
sociale

En pourcentage du salaire brut		Employeur	Salarié	Total
Les cotisations de Sécurité sociale				
Maladie		12,8 %	0,75 %	13,55 %
Vieillesse	sous plafond	8,45 %	6,8 %	15,25 %
	déplafonnées	1,75 %	0,25 %	2,0 %
Famille		5,25 %	-	5,25 %
Accidents du travail (en moyenne)		2,38 %	-	2,38 %
Autres contributions				
CSG		-	7,5 %	7,5 %
CRDS		-	0,5 %	0,5 %

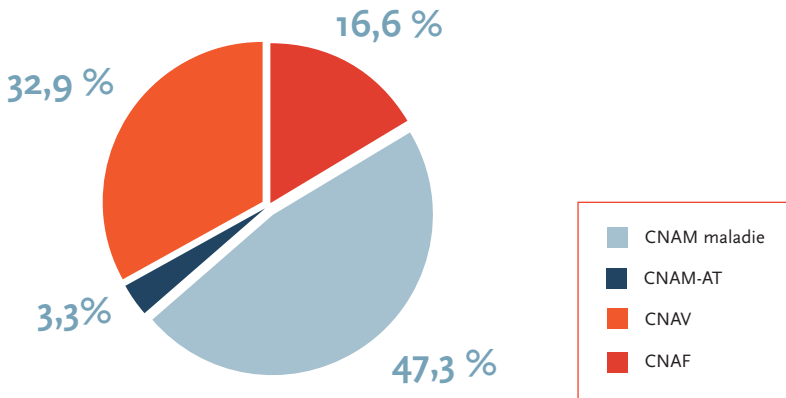
On désigne par «cotisation salariale ou patronale sous plafond» les cotisations dues sur la seule partie du salaire inférieur au plafond de la Sécurité sociale (3 129 euros bruts mensuels au 1er janvier 2014). Les « cotisations déplafonnées » désignent les cotisations dues sur l'ensemble du salaire. Seule la branche vieillesse perçoit des cotisations sur un salaire plafonné.

EVOLUTION DU TAUX DE PRÉLÈVEMENT EFFECTIF À LA CHARGE DES EMPLOYEURS AU NIVEAU DU SMIC (EN % DU SALAIRE BRUT, 1980-2014)



Depuis la fin des années 1980, au niveau du SMIC, le taux effectif de prélèvement supporté par les entreprises a fortement diminué. En effet, alors que les cotisations patronales hors Sécurité sociale ont progressé de près de 4 points sur les deux dernières décennies, les cotisations patronales de Sécurité sociale sont passées de plus de 33 % à 4,68% du salaire brut. Cette baisse est principalement imputable aux mesures d'allègement de cotisations patronales sur les bas salaires, mises en place depuis le milieu des années 1990. Aujourd'hui, les cotisations de Sécurité sociale ne représentent plus que 22,3 % de l'ensemble des prélèvements sociaux effectifs à la charge des employeurs au niveau du SMIC.

PART DE CHAQUE BRANCHE DANS LES DÉPENSES DU RÉGIME GÉNÉRAL EN 2013



Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2014.



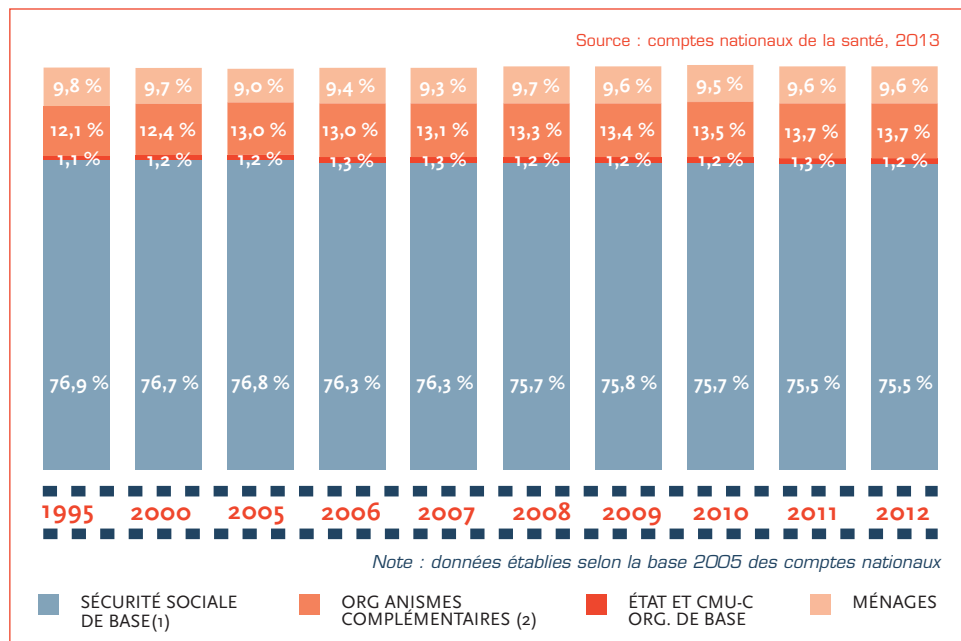
LA BRANCHE MALADIE DU RÉGIME GÉNÉRAL



La CNAMTS (caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) gère la branche maladie du régime général de la Sécurité sociale et pilote le réseau des CPAM (caisses primaires d'assurance maladie).

- Le régime général compte 59,2 millions de bénéficiaires.
- 91 % de la population est assurée par la CNAMTS qui finance 86 % de l'ensemble des dépenses d'assurance maladie.
- 153,6 milliards d'euros de prestations nettes ont été versées en 2013.
- La part des dépenses de santé représente près de 11,6 % du PIB en 2012.

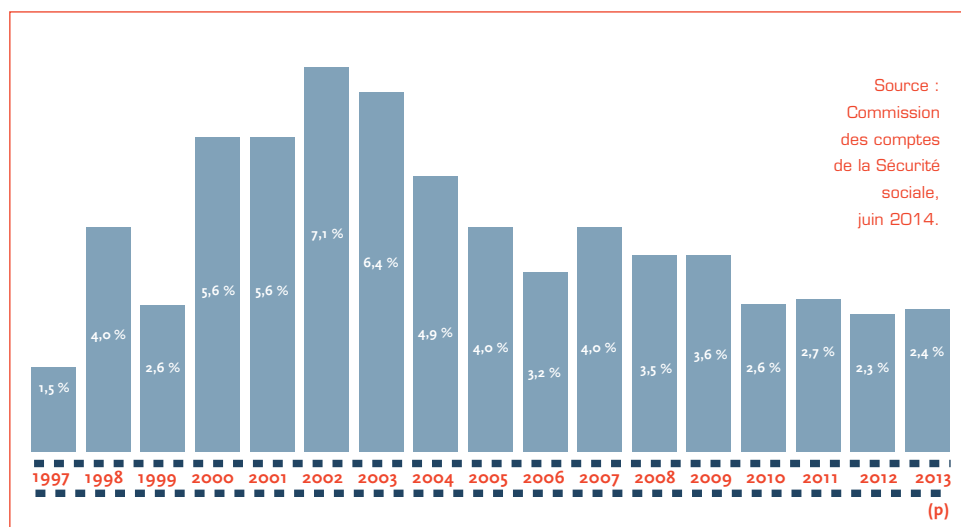
EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU FINANCEMENT DE LA CONSOMMATION DE SOINS ET DE BIENS MÉDICAUX EN POURCENTAGE



(1) y compris déficit des hôpitaux publics.

(2) y compris prestations CMU-C versées par ces organismes.

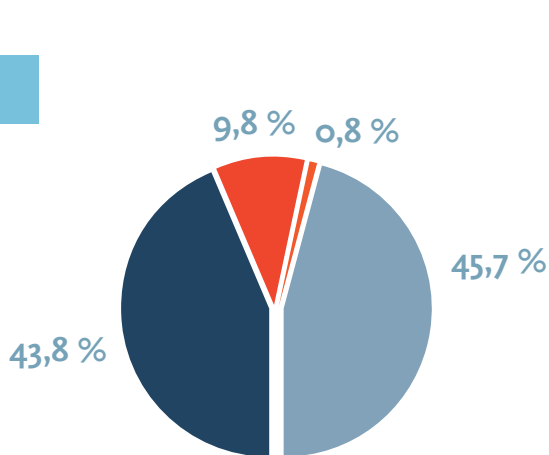
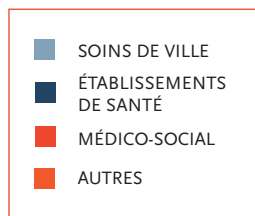
PROGRESSION ANNUELLE DES DÉPENSES D'ASSURANCE MALADIE (ONDAM)* DE 1997 À 2013



*ONDAM : objectif national de dépenses d'assurance maladie.

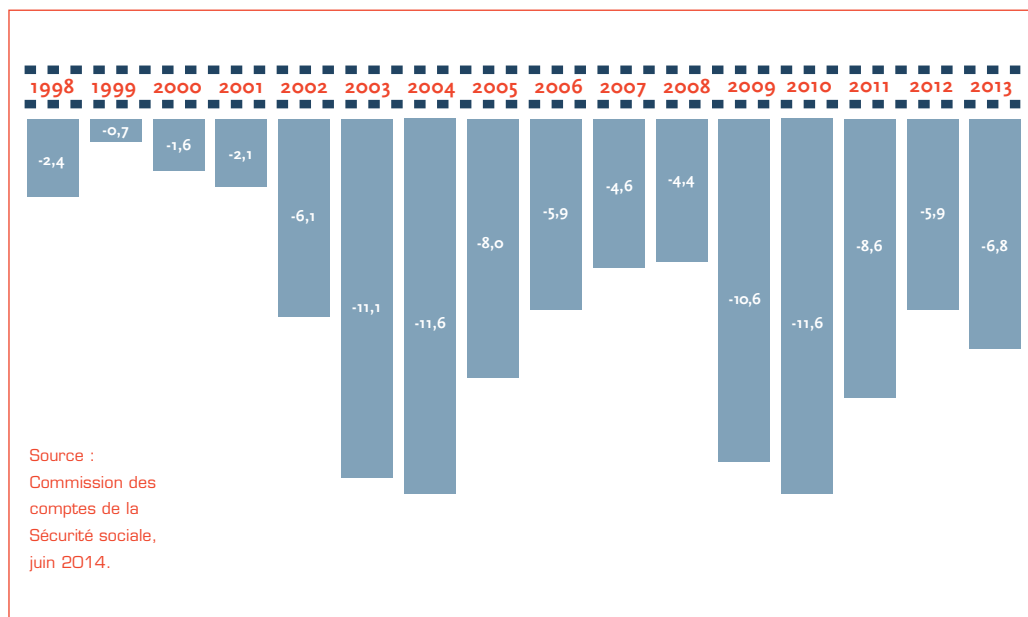
DÉPENSES DE SANTÉ FINANÇÉES PAR L'ASSURANCE MALADIE (ONDAM - RÉALISATIONS 2013 PROVISOIRES)

Source :
Commission des
comptes de la
Sécurité sociale,
juin 2014.

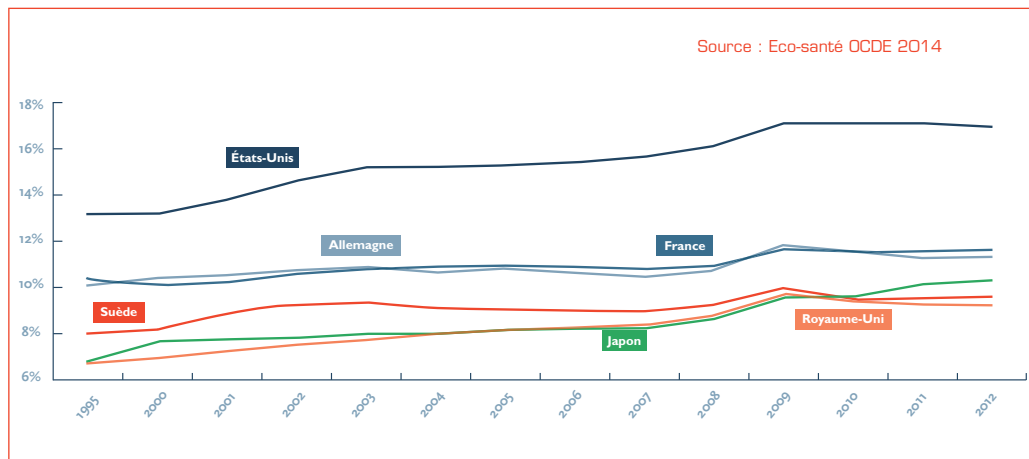


Les dépenses de soins de ville regroupent les honoraires des professionnels de santé libéraux, les prestations en espèces (indemnités journalières) et les dépenses ambulatoires de médicaments et dispositifs médicaux, ainsi que les transports.

ÉVOLUTION DU SOLDE DE LA BRANCHE MALADIE EN MILLIARDS D'EUROS COURANTS



COMPARAISON INTERNATIONALE DU POIDS DES DÉPENSES DE SANTÉ EN POURCENTAGE DU PIB



La part de la dépense totale de santé dans le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur qui permet de mettre en perspective les dépenses de santé et leur dynamique avec les ressources du pays. Avec 235,6 milliards d'euros en 2013, la dépense totale de santé s'élève à 11,6 % du PIB en France, loin derrière les États-Unis (16,9 %) mais devant l'Allemagne (11,3 %), la Suède (9,6 %) et le Royaume-Uni (9,3 %). Il est à noter que le relèvement général du poids des dépenses de santé en pourcentage du PIB en 2009, dans l'ensemble des pays étudiés, est largement imputable à la crise économique. Depuis, la part des dépenses dans le PIB est stable voire diminuée légèrement.



LA BRANCHE AT-MP DU RÉGIME GÉNÉRAL

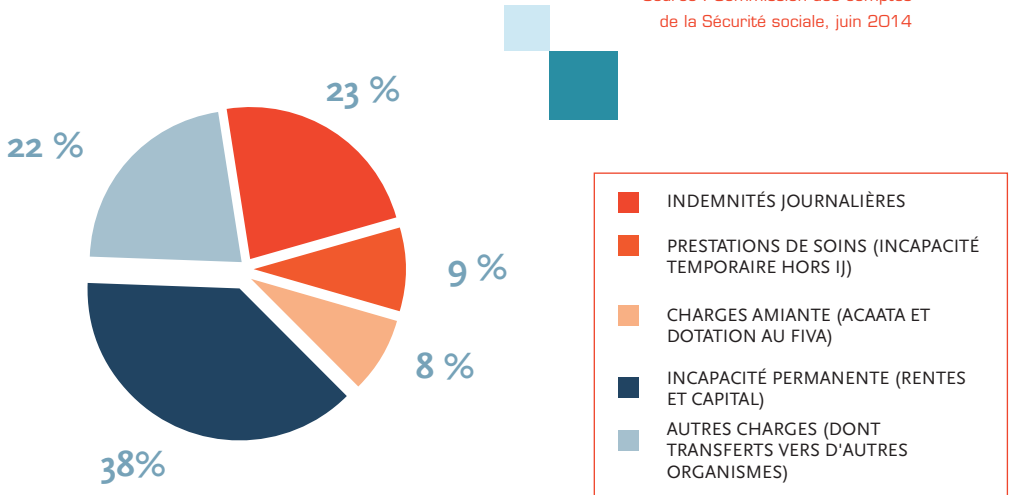


La CNAMTS (caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) gère également, au plan national, la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles des salariés du régime général de la Sécurité sociale et pilote le réseau des CARSAT (caisses d'assurance retraite et de la santé au travail).

- Environ 2,1 millions d'établissements ont cotisé à l'assurance accidents du travail - maladies professionnelles (AT-MP) en 2013 et emploient 18,3 millions de salariés (soit environ 70 % de la population employée).
- Environ 626 900 accidents du travail et 51 500 maladies professionnelles ont donné lieu à un arrêt de travail en 2013.
- 8,7 milliards d'euros de prestations nettes ont été versées en 2013.

LES CHARGES DE LA BRANCHE AT-MP EN 2013

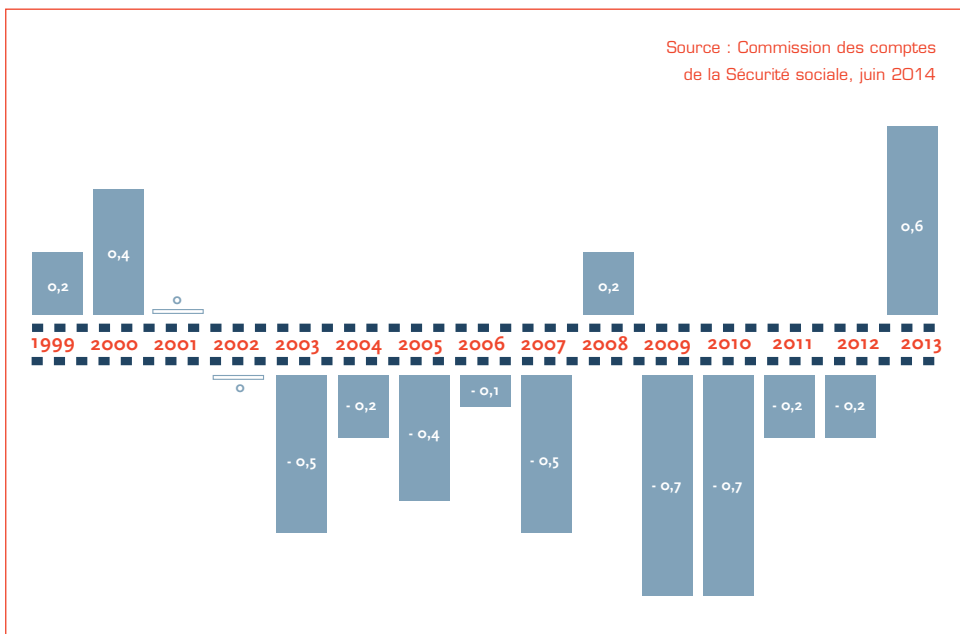
Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2014



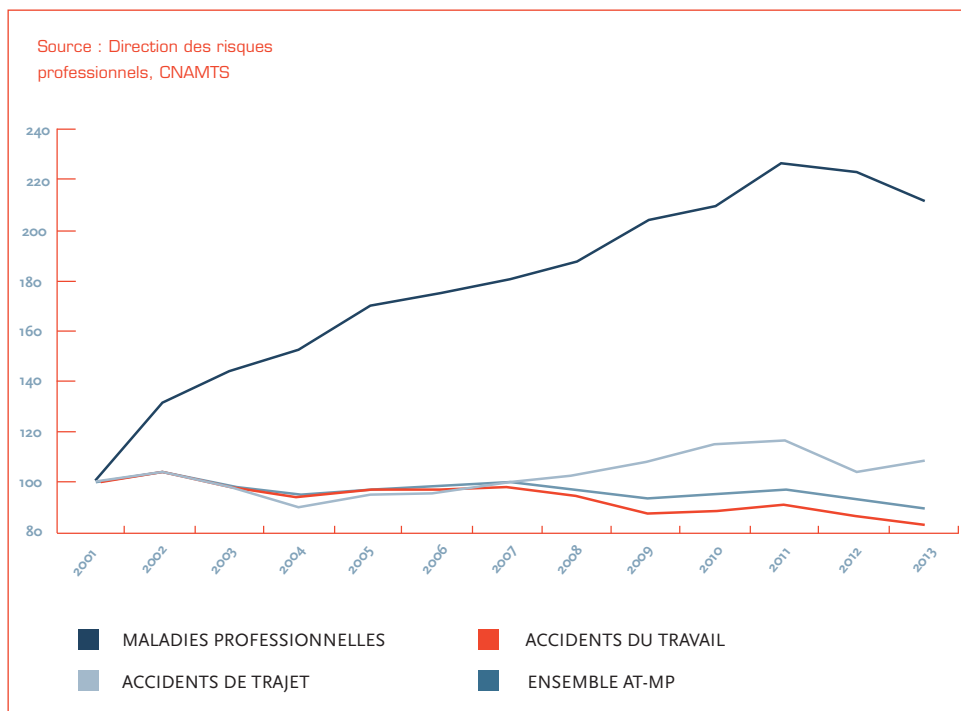
ACAATA : Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante
 FIVA : Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

ÉVOLUTION DU SOLDE DE LA BRANCHE AT-MP EN MILLIARDS D'EUROS COURANTS

Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2014

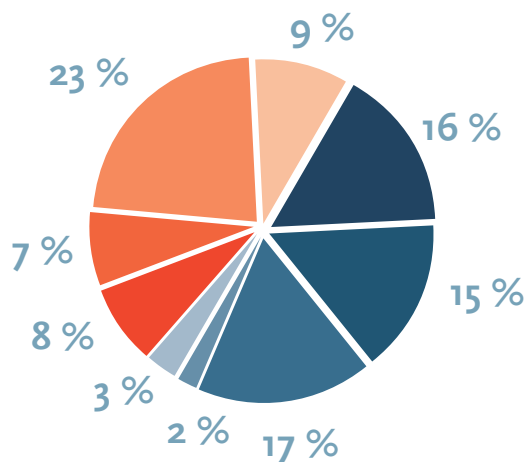


EVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL, D'ACCIDENTS DE TRAJET ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES AVEC ARRÊTS DE TRAVAIL DE 2002 À 2013 (BASE 100 EN 2001)

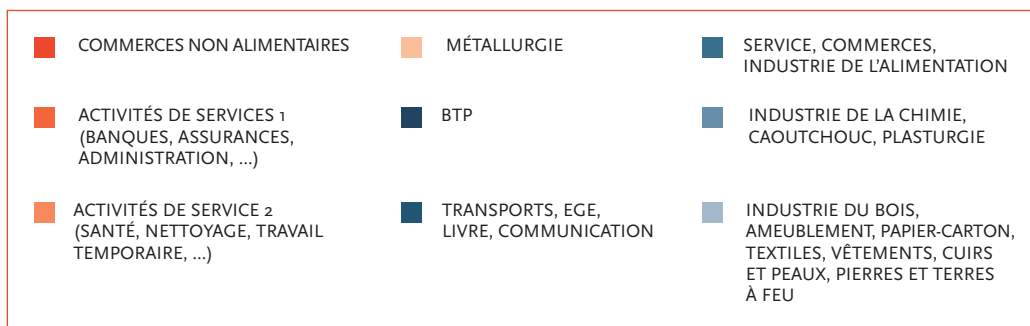


Sur environ 763 000 sinistres ayant donné lieu à un arrêt en 2013, 81 % concernent des accidents du travail, 12 % des accidents de trajet et 7 % des maladies professionnelles.

RÉPARTITION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2012



Source :
Direction
des risques
professionnels,
CNAMTS



Les comités techniques nationaux (CTN) regroupent les activités professionnelles en neuf grandes branches d'activité. En 2013, près de 618 000 accidents avec arrêt de travail ont été répertoriés au régime général pour environ 18,3 millions de salariés.



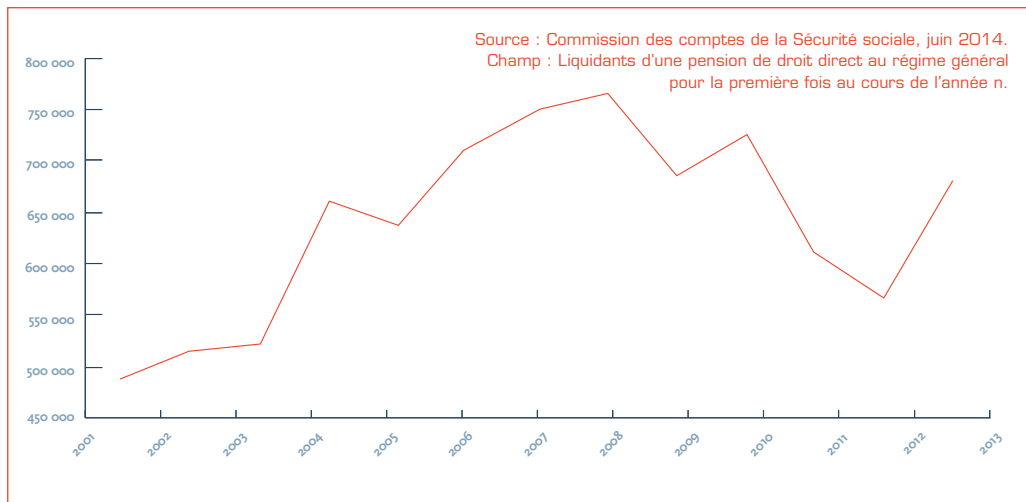
LA BRANCHE VIEILLESSE DU RÉGIME GÉNÉRAL



La CNAV (caisse nationale d'assurance vieillesse) gère la retraite du régime général et pilote le réseau des CARSAT (caisses d'assurance retraite et de la santé au travail).

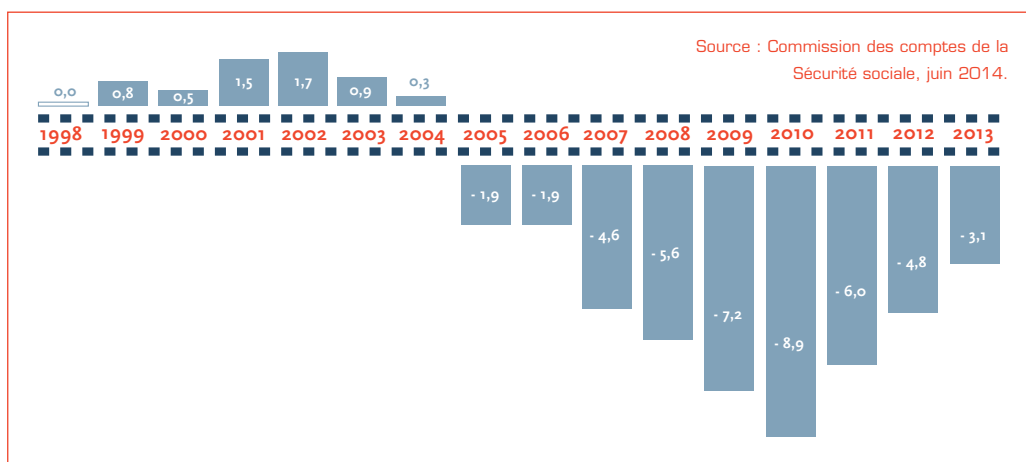
- 13,5 millions de personnes étaient retraitées du régime général en 2013 sur l'ensemble de la France.
- 105,9 milliards d'euros de prestations nettes ont été versés en 2013 par la CNAV.
- Les dépenses de l'ensemble des régimes de retraite de base et complémentaires représentent 13,6 % du PIB.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE



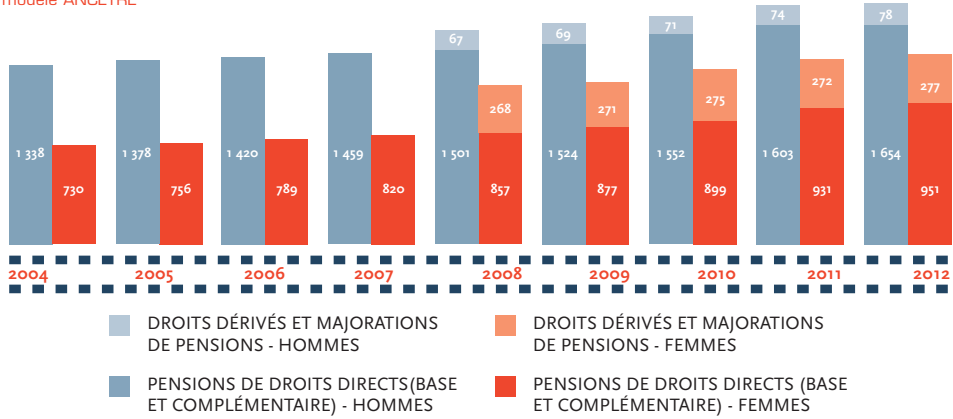
L'arrivée à l'âge de la retraite des générations du « baby boom » explique l'augmentation du nombre de départs en retraite à compter de 2004, qui passent de 500 000 à environ 700 000 par an. L'évolution de la réglementation affecte également les flux annuels de départs, et leur confère un caractère heurté : création du dispositif de retraite anticipée, notamment en faveur des personnes ayant effectué une longue carrière professionnelle, qui est resserré en 2009, puis élargi en 2011 ; augmentation progressive de la durée d'assurance nécessaire pour liquider une retraite à taux plein, portée de 160 trimestres pour la génération 1948 à 167 trimestres pour la génération 1955 ; relèvement de deux ans de l'âge minimal de départ en retraite et de l'âge d'obtention du taux plein sans condition de durée (ce relèvement est opéré graduellement pour les générations née entre 1951 et 1956, à raison de cinq mois d'augmentation par génération).

ÉVOLUTION DU SOLDE DE LA BRANCHE VIEILLESSE, EN MILLIARDS D'EUROS COURANTS



EVOLUTION DES PENSIONS VERSÉES AUX HOMMES ET AUX FEMMES TOUS RÉGIMES CONFONDUS

Source : DREES, EACR, EIR,
modèle ANCETRE

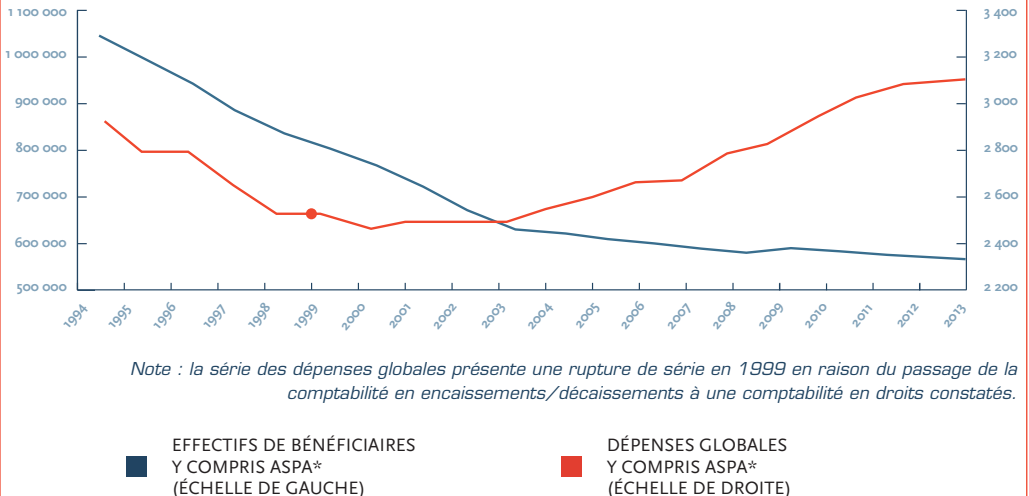


Champ : retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année N, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année

Ces montants de pensions comprennent les pensions de base et complémentaires de droits directs (droit acquis en contrepartie de l'activité professionnelle et donc des cotisations versées qui y sont liées) ainsi que les montants des pensions de réversion et des majorations pour enfants à compter de 2008.

EFFECTIFS DE BÉNÉFICIAIRES DU MINIMUM VIEILLESSE ET DE L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES (ASPAs) ET DÉPENSES GLOBALES ASSOCIÉES, AU 31 DÉCEMBRE*

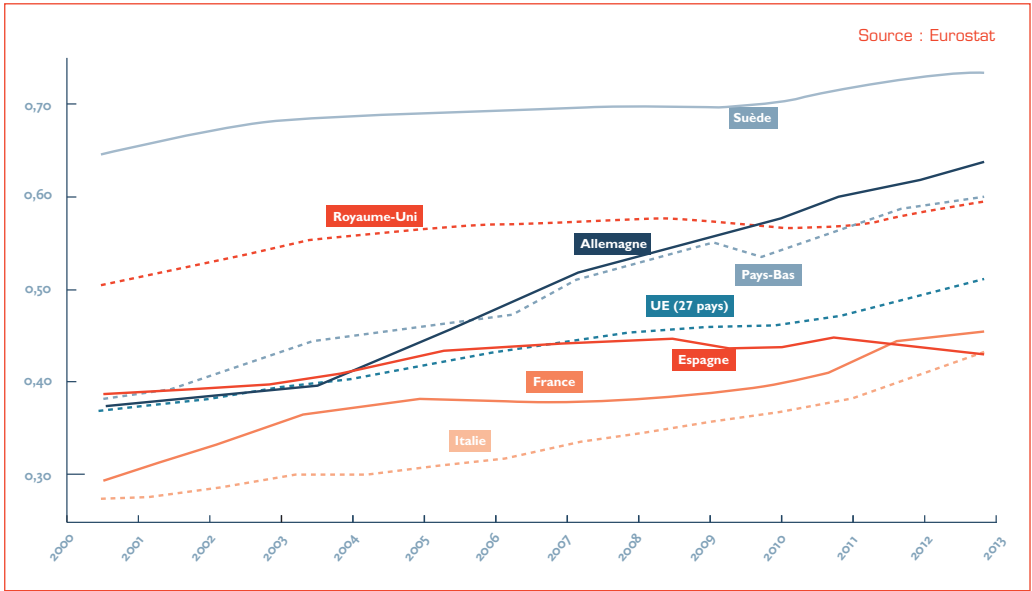
Source : Fonds de solidarité
vieillesse, calculs DSS



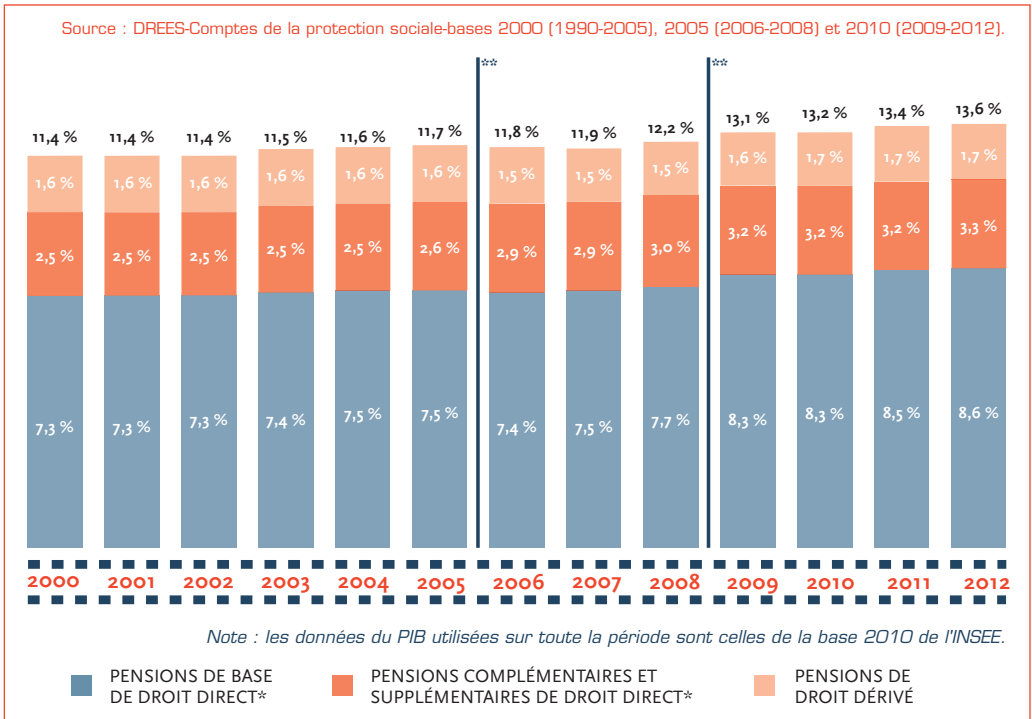
Note : la série des dépenses globales présente une rupture de série en 1999 en raison du passage de la comptabilité en encaissements/décaissements à une comptabilité en droits constatés.

*les effectifs et les dépenses associées concernent les deux étages de l'ancien dispositif du minimum vieillesse, remplacé par l'ASPAs (allocation de solidarité aux personnes âgées) pour les personnes parties en retraite à compter du 1er janvier 2007.

TAUX D'EMPLOI DES 55-64 ANS



PART DES DÉPENSES DE RETRAITE DANS LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



* En base 2000, les pensions complémentaires des travailleurs indépendants ne sont pas distinguées de leurs pensions de base.
 ** Changement de base des comptes nationaux



LA BRANCHE FAMILLE

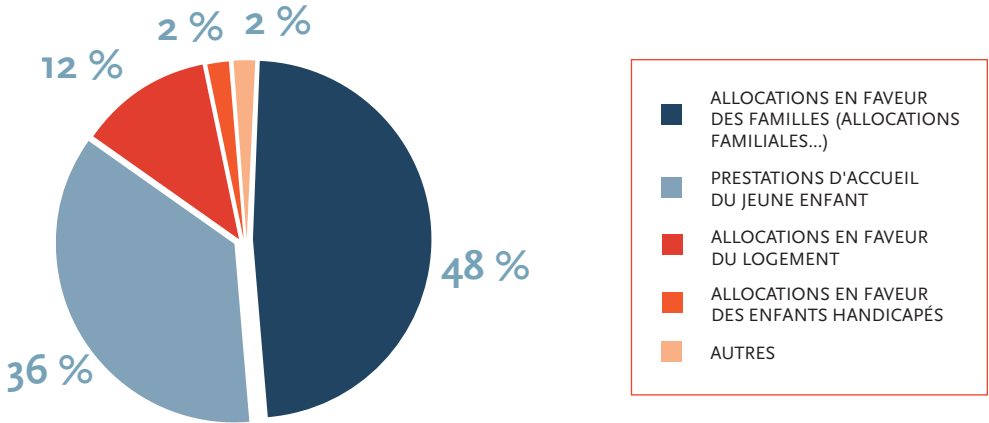


La CNAF (caisse nationale d'allocations familiales) gère les prestations familiales et de logement du régime général et pilote le réseau des CAF (caisses d'allocations familiales).

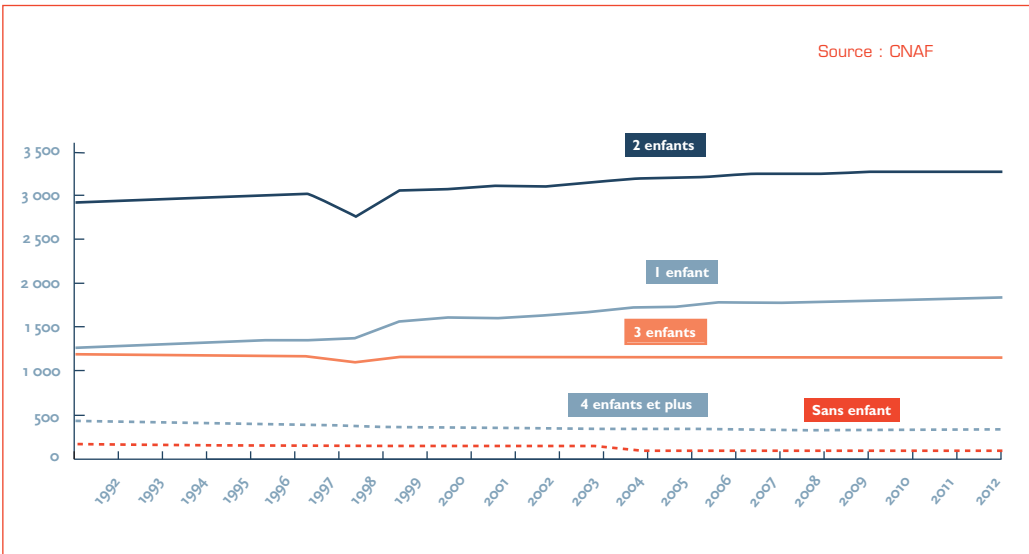
- 12 millions d'allocataires en 2013.
- 45,5 milliards d'euros de prestations familiales et en faveur du logement financées par la CNAF en 2013.
- La part des prestations familiales et en faveur du logement est de l'ordre de 2 % du PIB.

STRUCTURE DES PRESTATIONS FAMILIALES LÉGALES EN 2013

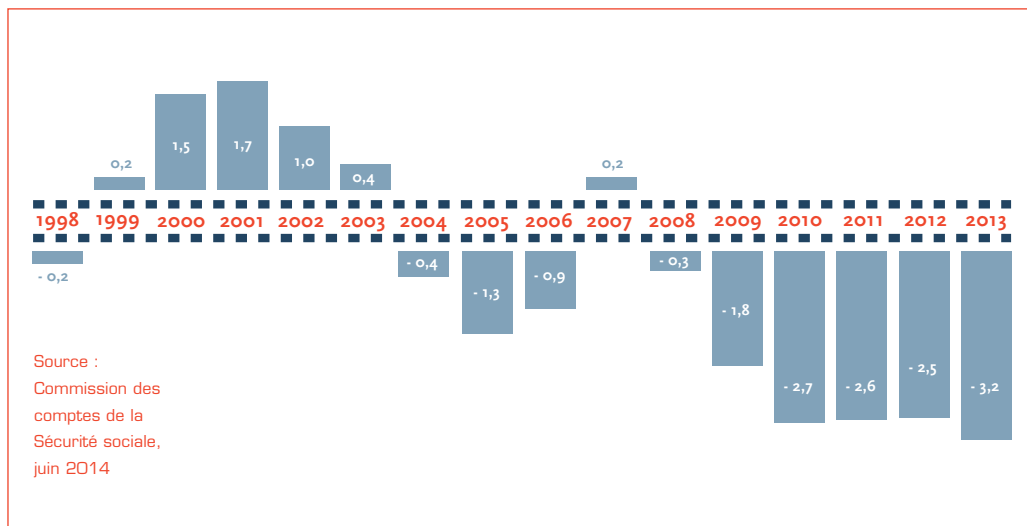
Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2014



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS FAMILIALES

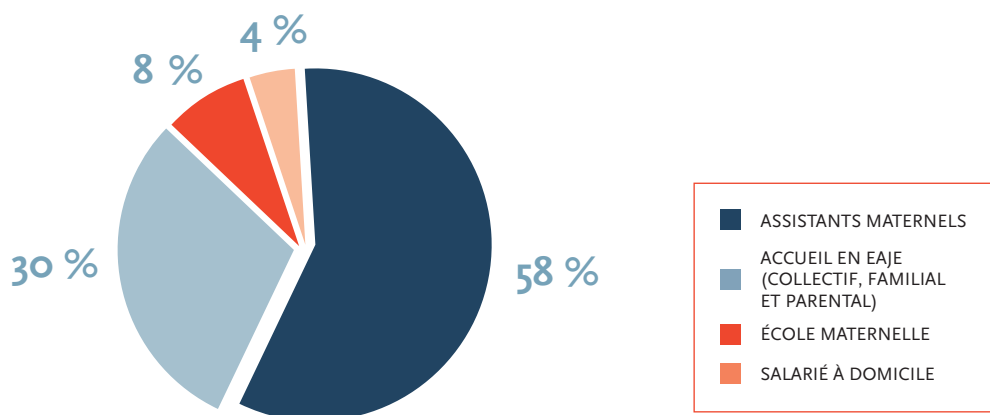


ÉVOLUTION DU SOLDE DE LA BRANCHE FAMILLE DU RÉGIME GÉNÉRAL EN MILLIARDS D'EUROS COURANTS



RÉPARTITION DES MODES DE GARDE « FORMELS » POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS (2011)

Sources : CNAF (RNDC et FILEAS), DREES (enquête PMI), DEPP et INSEE



En 2011, en France entière, 52,2 places sont offertes par les modes de garde formels pour 100 enfants de moins de trois ans. Parmi ces places, l'accueil proposé par les assistants maternels représente 58% de l'offre de garde formelle.

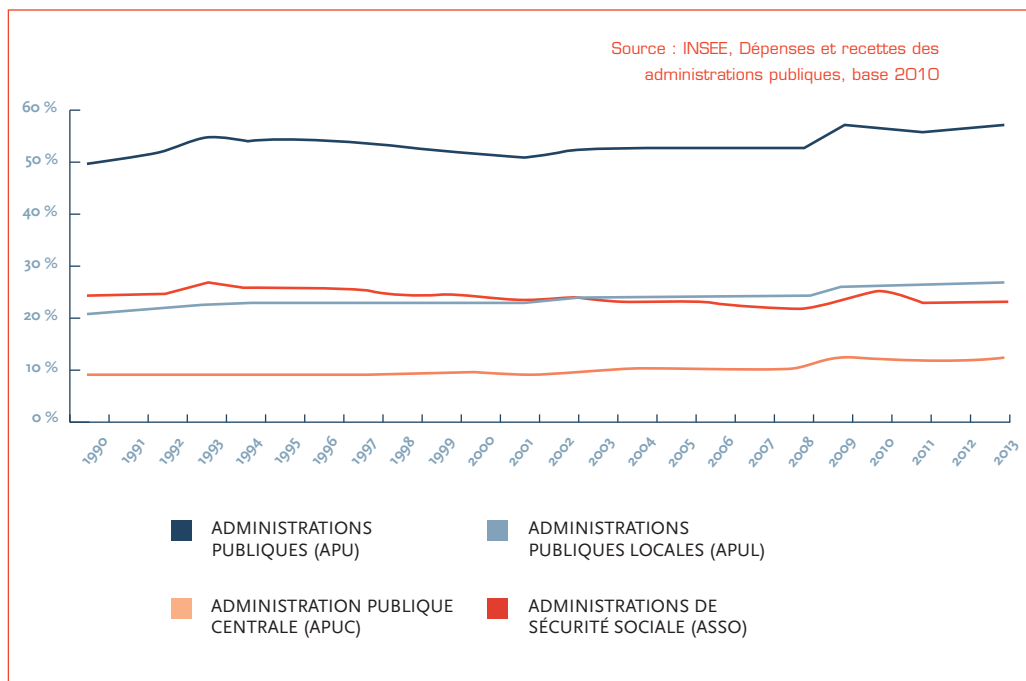


LES ÉQUILIBRES FINANCIERS



- Le déficit du régime général de la Sécurité sociale s'est réduit en 2013 pour atteindre 12,5 milliards d'euros, contre 13,3 milliards d'euros en 2012.
- Les recettes de la Sécurité sociale ont progressé plus rapidement que les dépenses, (respectivement 3,1% et 2,7%) sous l'effet des mesures prises dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013 et malgré le ralentissement de la progression de la masse salariale (+1,2%).
- Les dépenses du régime général continuent de progresser à un rythme très modéré (+2,7%), ce qui reflète notamment la maîtrise confirmée des dépenses d'assurance maladie.
- La branche ATMP devient excédentaire en 2013, les trois autres branches demeurent déficitaires.

MONTANTS ET ÉVOLUTIONS COMPARÉES DES DÉPENSES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN POURCENTAGE DU PIB



APU : Administrations publiques.

APUC : Administrations centrales (État et organismes divers d'administrations centrales).

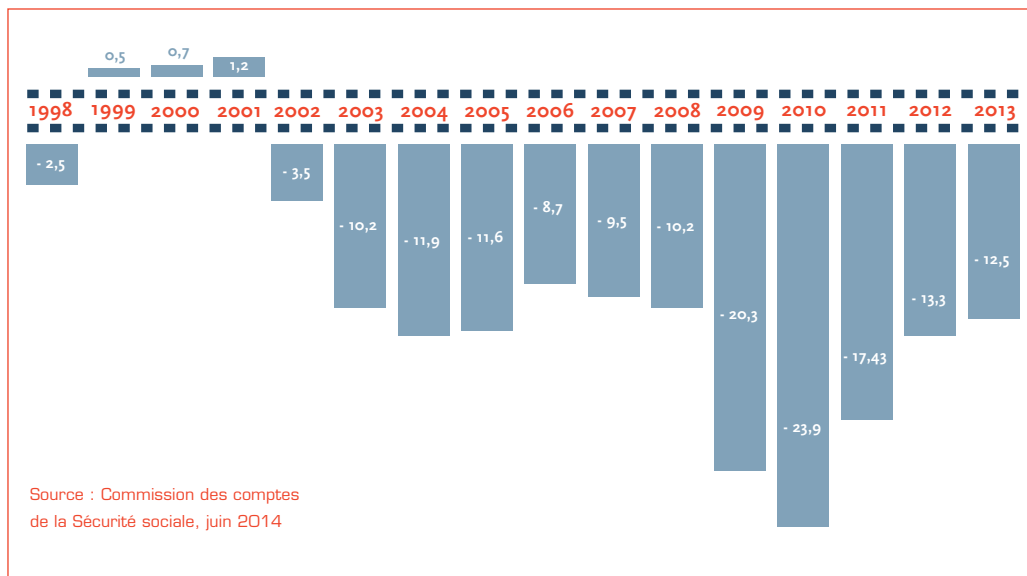
ASSO : Administrations de Sécurité sociale (y compris chômage et retraite complémentaire obligatoire).

APUL : Administrations publiques locales.

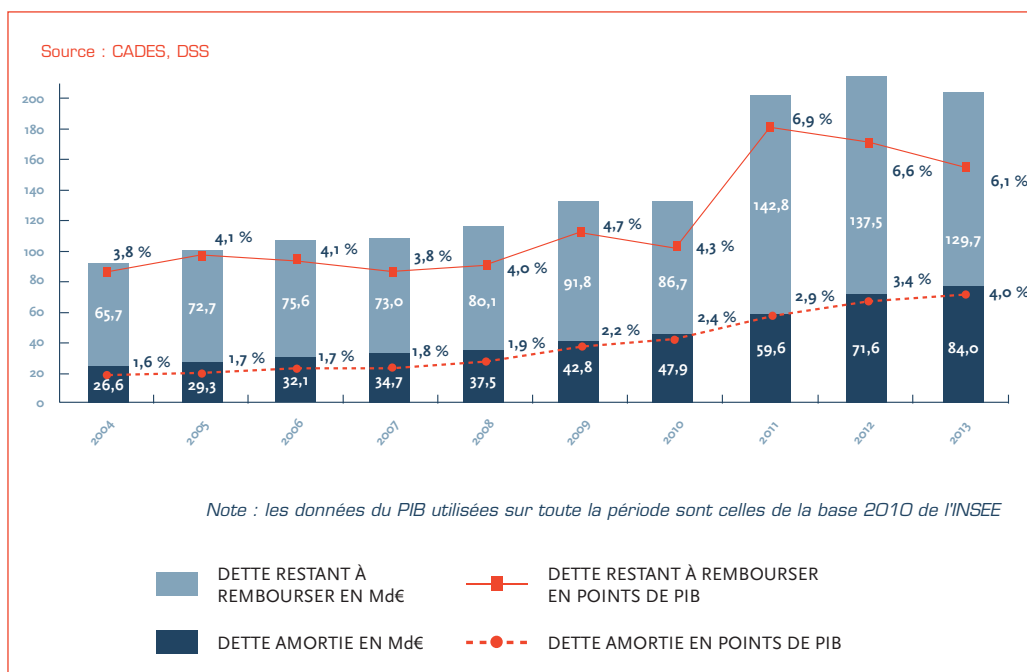
Champ : les dépenses du secteur institutionnel des administrations publiques sont consolidées des transferts internes aux sous-secteurs et des transferts entre sous-secteurs. Les dépenses des sous-secteurs des administrations publiques que sont l'administration publique centrale, les administrations publiques locales et les administrations de Sécurité sociale sont consolidées des transferts internes à chaque sous-secteur mais pas des transferts entre ces différents sous-secteurs.



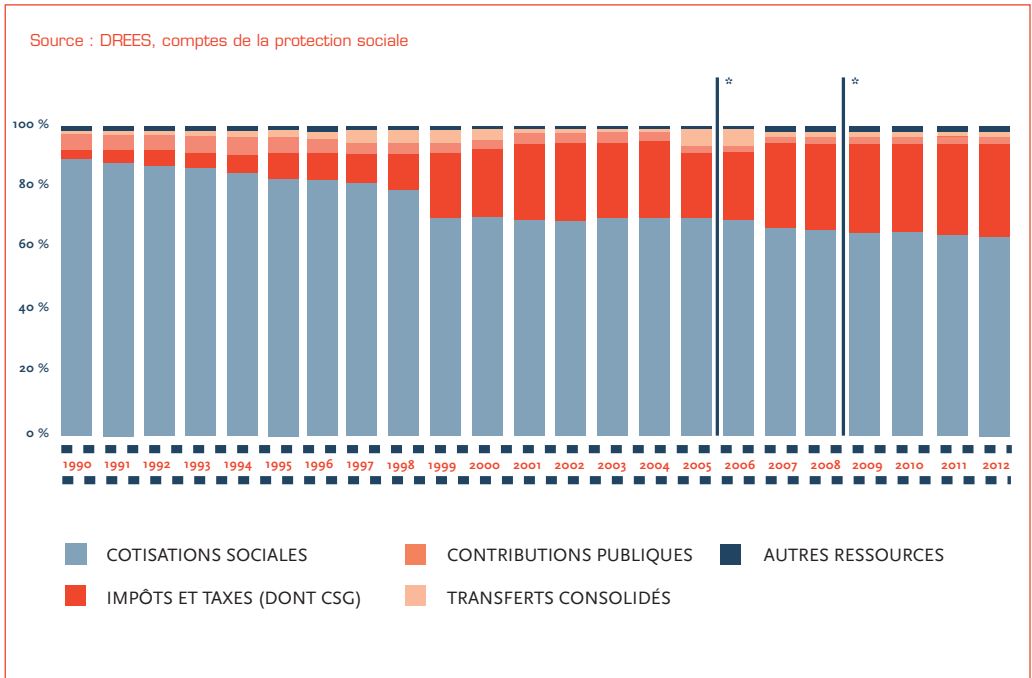
EVOLUTION DU SOLDE DU RÉGIME GÉNÉRAL EN MILLIARDS D'EUROS COURANTS



MONTANT DE LA DETTE RESTANT À REMBOURSER PAR LA CADES AU 31 DÉCEMBRE



EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES RECETTES DES RÉGIMES D'ASSURANCE SOCIALE DES ADMINISTRATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE



* changement de base des comptes nationaux

Alors qu'en 1990, les cotisations sociales représentaient 88% des recettes des régimes d'assurance sociale des administrations de Sécurité sociale, en 2012, elles ne comptent plus que pour 66%. Dans le même temps, la part des impôts et taxes est passée de 4% à 30% actuellement. Ces deux mouvements de sens contraire s'expliquent pour partie par la montée en charge de la contribution sociale généralisée (CSG), classée dans la catégorie des impôts et taxes, et qui s'est substituée à des cotisations sociales.



LES RÉGIMES DES INDÉPENDANTS ET LES RÉGIMES AGRICOLES



Le RSI (régime social des indépendants) gère la branche maladie des artisans, commerçants et professionnels libéraux ainsi que la branche vieillesse des artisans et commerçants et pilote les caisses régionales.

- 2,8 millions de cotisants au RSI dont 40 % de commerçants, 36 % d'artisans et 24 % de professionnels libéraux.

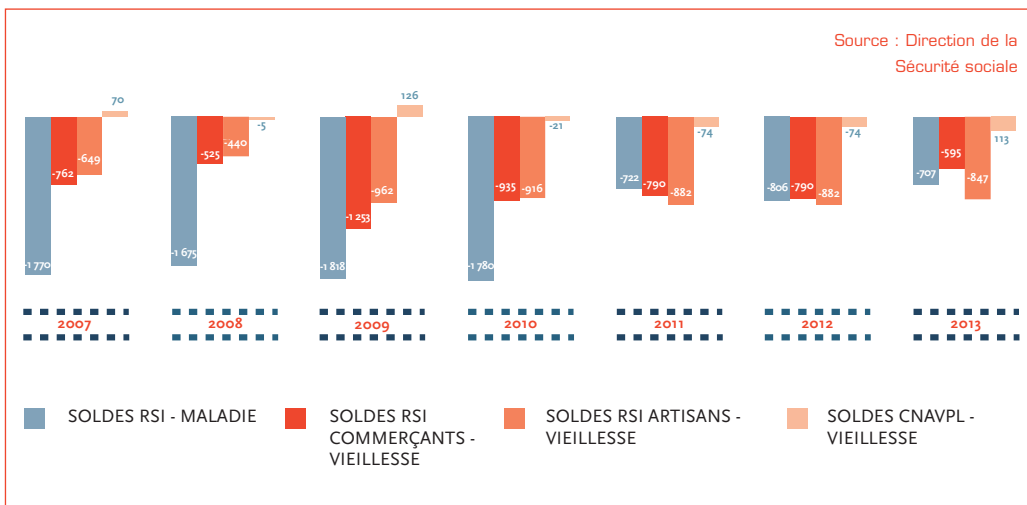
La CNAVPL (caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales) gère la branche vieillesse des professionnels libéraux tandis que les avocats relèvent de la CNBF (caisse nationale des barreaux français).

- Au 30 juin 2013, 628 000 professionnels libéraux cotisaient à la caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales.

La MSA (mutualité sociale agricole) couvre les risques maladie, vieillesse et accidents du travail - maladies professionnelles. Elle gère en outre une branche famille, mais la couverture des prestations légales familiales est retracée dans les comptes de la CNAF. Elle assure le recouvrement des cotisations des salariés et exploitants agricoles et pilote les caisses régionales.

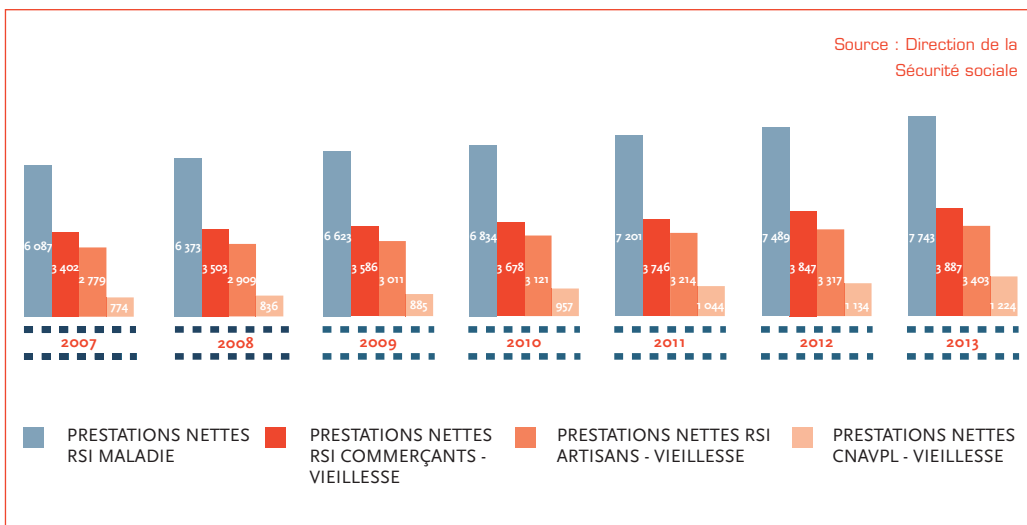
- 1,2 million de cotisants à la MSA dont 57 % de salariés agricoles et 43 % d'exploitants.

SOLDE DES BRANCHES MALADIE ET VIEILLESSE DE BASE DU RSI ET DE LA CNAVPL EN MILLIONS D'EUROS



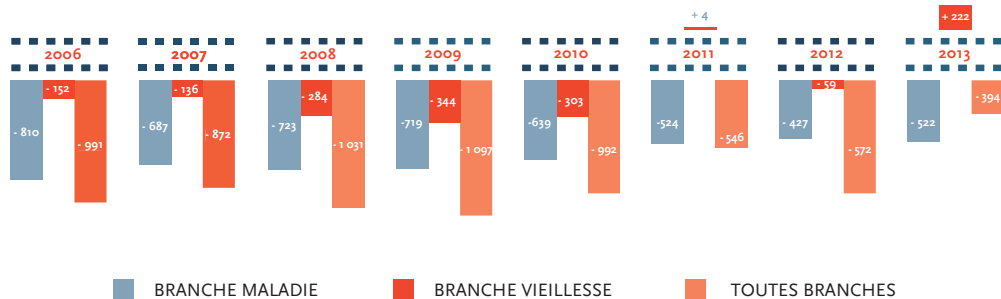
Les branches maladie et vieillesse des artisans et des commerçants sont équilibrées comptablement par la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Les soldes présentés ci-contre ne tiennent pas compte de cet équilibre.

PRESTATIONS DES BRANCHES MALADIE ET VIEILLESSE DE BASE DU RSI ET DE LA CNAVPL EN MILLIONS D'EUROS



SOLDE DU RÉGIME DES SALARIÉS AGRICOLES EN MILLIONS D'EUROS

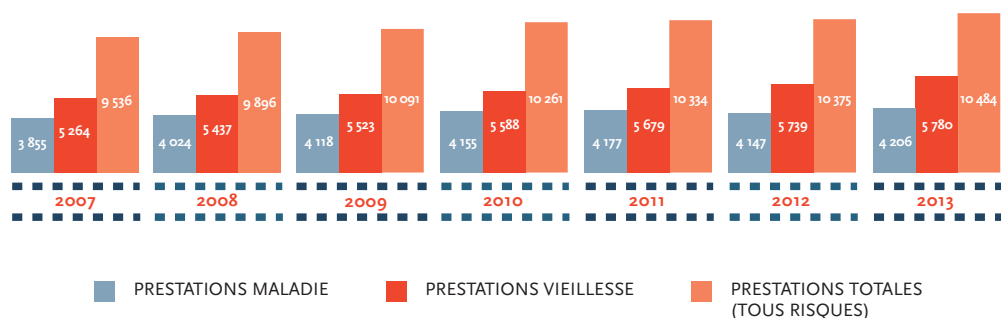
Source : Direction de la
Sécurité sociale



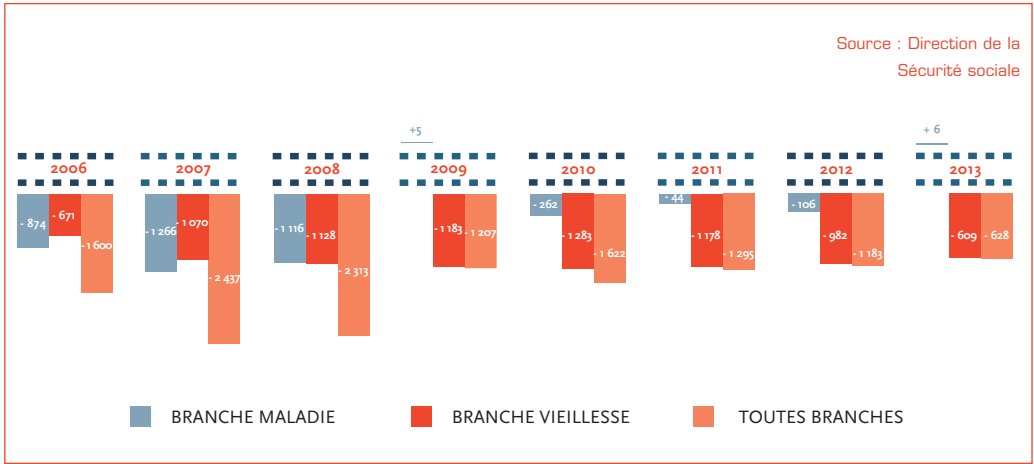
Les branches maladie et vieillesse des salariés agricoles sont intégrées financièrement au régime général. Les soldes présentés ci-contre ne tiennent pas compte de ce transfert financier.

PRESTATIONS DU RÉGIME DES SALARIÉS AGRICOLES EN MILLIONS D'EUROS

Source : Direction de la
Sécurité sociale

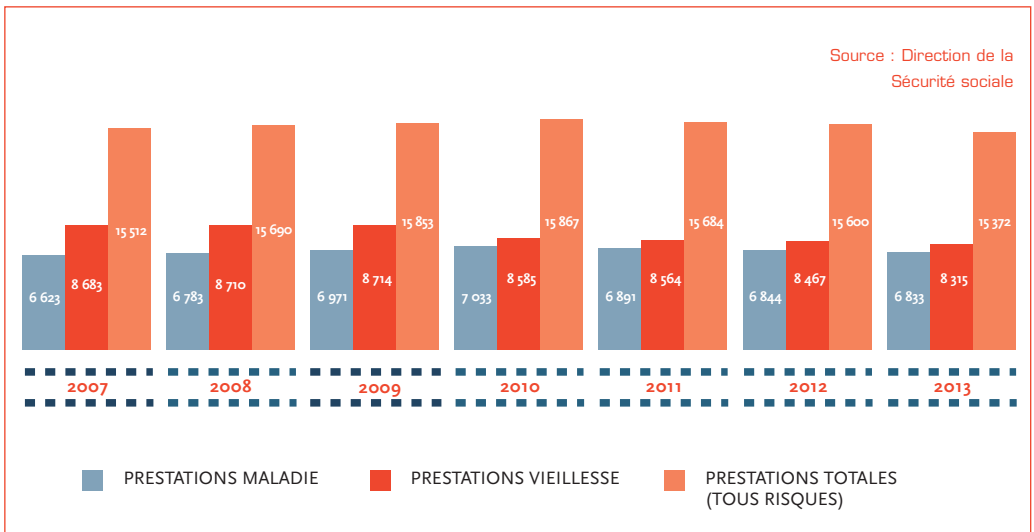


SOLDE DU RÉGIME DES EXPLOITANTS AGRICOLES EN MILLIONS D'EUROS



Les branches maladie et vieillesse des exploitants agricoles étaient équilibrés par le fonds de financement des prestations sociales agricoles (FFIPSA) jusqu'en 2008. A compter de 2009, la branche maladie des exploitants agricoles est intégrée financièrement au régime général. Les soldes présentés ci-contre ne tiennent pas compte de ce transfert financier. En revanche, la branche vieillesse ne bénéficie plus d'un mécanisme d'équilibre.

PRESTATIONS DU RÉGIME DES EXPLOITANTS AGRICOLES EN MILLIONS D'EUROS





LES PROGRAMMES DE QUALITÉ ET D'EFFICIENCE (PQE)

S

ix programmes de qualité et d'efficacité (PQE) portent sur les grandes politiques de sécurité sociale - les quatre branches de la Sécurité sociale : assurance maladie, réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, retraites, politique familiale - auxquelles s'ajoutent le financement de la Sécurité sociale et la prise en charge de l'invalidité, du handicap et de la dépendance.

- Les PQE présentent les grands objectifs poursuivis par les politiques de Sécurité sociale et mesurent les progrès réalisés vers ces objectifs.
- Les PQE sont composés d'une première partie de données de cadrage et d'une seconde offrant une présentation « objectifs – résultats » des politiques mises en oeuvre au moyen du réseau des organismes de Sécurité sociale.
- Les PQE proposent une grille d'analyse de la variété des politiques sanitaires et sociales qui permet de dégager 4 grands axes transversaux :
 - l'accès à des prestations sociales et à des soins adéquats ;
 - la qualité des prestations et services de Sécurité sociale ;
 - l'efficacité de la fourniture des services de protection sociale ;
 - la viabilité du financement de la Sécurité sociale.
- Ils comptent 173 indicateurs dont 75 de cadrage et 98 « objectifs/résultats ».
- Une synthèse de 8 pages présente les évolutions marquantes des PQE.
- Les PQE constituent l'annexe 1 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).
- De nombreux indicateurs de cette brochure sont des indicateurs PQE, consultables en ligne : **rubrique LFSS sur le portail securite-sociale.fr**.





LA PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



La performance des organismes fait l'objet d'une formalisation dans le cadre de conventions d'objectifs et de gestion (COG) entre l'Etat et chaque opérateur de la sécurité sociale depuis 1996.

Les questions de délai de traitement, de qualité de l'accueil mais aussi de performance économique y sont présentes au premier chef. Les COG retracent les principales pistes de progrès et les engagements de gestion d'actualité : développement de la dématérialisation, respect de l'environnement, exemplarité dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou des seniors par exemple.

Les principaux indicateurs de la performance des organismes sont présentés ici.

Accueil physique		2010	2011	2012	2013
Maladie	Pourcentage de personnes reçues dans un délai d'attente inférieur à 20 minutes	91,8 %	87,7 %	88,9 %	87,7 %
	Nombre annuel de visites (en millions)	33	32,9	ND	28,6
Famille	Pourcentage de personnes reçues dans un délai d'attente inférieur à 20 minutes	86,2 %	87,9 %	88,9 %	87,7 %
	Nombre annuel de visites (en millions)	19,1	18,9	18,3	17,1
Retraite	Nombre annuel de visites (en millions - hors CGSS)	2,7	2,6	2,4	2,0
Recouvrement	Ce mode d'accueil n'est pas significatif pour cette branche				

Accueil téléphonique		2010	2011	2012	2013
Maladie	Pourcentage d'appels destinés à un agent traités	85,6 %	85 %	87,5 %	90,0 %
	Nombre annuel d'appels traités (en millions)	27,5	27	28,5	27,7
Famille	Pourcentage d'appels destinés à un agent traités	79,4 %	86,1 %	82,0 %	78,8 %
	Nombre annuel d'appels traités (en millions)	30,7	27,0	27,1	28,4
Retraite	Taux de satisfaction des assurés eu égard à la relation téléphonique	91,8 %	90,8 %	90,4 %	88,3 %
	Pourcentage des appels aboutis	82,5 %	90,3 %	86,3 %	82,5 %
	Nombre annuel d'appels traités (en millions)	4,5	4,7	5,2	5,5
Recouvrement	Pourcentage d'appels destinés à un agent traités	95,3 %	96,9 %	93,4 %	93,0 %

Les délais de traitement		2010	2011	2012	2013
Maladie	Délais de remboursement aux assurés (en jours calendaires) de 90% des feuilles de soins électroniques	6,3	6,7	6,7	6,5
Famille	Pourcentage de demandes traitées en moins de 15 jours	83,2 %	80,0 %	77,8 %	75,9 %
Retraite	Pourcentage de droits propres payés 1 ^{er} et 2 ^{ème} droits dans le mois suivant l'échéance due (pour les résidents en France)	96,5 %	96,2 %	96,5 %	95,2 %
Recouvrement	Part des comptes cotisants mis à jour dans un délai de 10 jours	99,4 %	99,4 %	99,5 %	99,4 %

Coût de gestion global brut des prestations ou cotisations	2010	2011	2012	2013
Maladie	3,86 %	3,75 %	3,71 %	3,67 %
Famille	2,44 %	2,38 %	2,29 %	2,28 %
Retraite	1,12 %	1,09 %	1,04 %	1,02 %
Recouvrement	0,33 %	0,30 %	0,29 %	0,28 %

* Dépenses brutes hors investissement

Dématérialisation		2010	2011	2012	2013
Maladie	Taux de feuilles de soins électroniques + échanges de données informatisées*	88,0 %	90,3 %	91,5 %	92,6 %
	Nombre de feuilles de soins électroniques (en millions - CPAM et CGSS)	825,8 %	871,8	894	919
Famille	Taux de progression de la collecte des données sur les ressources de façon dématérialisée **	83,9 %	84,0 %	87,9 %	86,7 %
Retraite	Pourcentage de déclarations annuelles des données sociales dématérialisées	97,4 %	98,8 %	99,2 %	99,4 %
	Nombre de DADS dématérialisées	1 990 928	2 029 561	2 041 282	2 047 232
Recouvrement	Taux de déclarations dématérialisées des Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) en nombre de comptes - entreprises du secteur privé	50,6 %	68,6 %	88,5 %	94,2 %
	Taux de paiements dématérialisés en montants	89,9 %	91,6 %	94,6 %	96,6 %

*(total des décomptes FSE+EDI/ Total des décomptes prestations en nature) au 4^{ème} trimestre

** Indicateur renseigné depuis 2008

Maladie	2010	2011	2012	2013
Proportion de bénéficiaires de plus de 16 ans ayant choisi leur médecin traitant	89,9 %	89,8 %	90,6 %	91,3 %
Taux de génériques prescrits (en nombre de boîtes)	78,90 %	76,20 %	83,6 %	82,2 %

Famille	2010	2011	2012	2013
Nombre de bénéficiaires de la PAJE	2 286 231	2 287 637	2 278 762	2 266 134
Nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (rSa)	1 797 714	2 032 370	2 142 264	2 296 022

* Indicateur concernant la seule métropole jusqu'en 2010 (1 834 770 en 2011). Le rSa a été étendu aux départements d'Outremer (Dom) à compter du 1er janvier 2011 où il a remplacé le RMI et l'API.

Retraite	2010	2011	2012	2013
Pourcentage d'attributions droits propres ** (hors conventions internationales et trimestres étrangers) sans modification du compte individuel à N-1	79,2 %	78,2 %	80,3 %	80,3 %

** Indicateur renseigné depuis 2009

Recouvrement – Taux de reste à recouvrer au 31 mars de l'année suivante	2010	2011	2012	2013
Tous cotisants (Hors contrôle et Hors ISU)	0,77 %	0,70 %	0,79 %	0,81 %
Employeurs du secteur privé (Hors contrôle)	0,80 %	0,74 %	0,83 %	0,85 %
Employeurs du secteur public (Hors contrôle)	0,03 %	0,03 %	0,05 %	0,04 %

Les délais de traitement		2010	2011	2012	2013
Maladie	Taux d'emploi des seniors (55 ans et plus)	27,2 %	29,0 %	31,0 %	30,0 %
Famille	Taux d'emploi de personnes handicapées (6%)	ND	ND	ND	6,99 %
Retraite	Réduction de la consommation d'énergie des bâtiments centraux	-10,58 %	-13,32 %	-14,95 %	-18,87 %
Recouvrement	Réduction des consommations d'eau et d'énergie	-7,57 %	-11,53 %	-18,20 %	-17,80 %



ORGANIGRAMME INSTITUTIONNEL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AU 1ER JUILLET 2014



Le régime général compte 101 CAF*, 101 CPAM*,
22 URSSAF et 16 CARSAT (caisses d'assurance
retraite et de la santé au travail).

Dans les DOM, 4 CGSS ont en charge la maladie,
la vieillesse et le recouvrement.

Le régime social des indépendants compte
30 caisses de base.

Les régimes agricoles comptent
35 caisses locales.

* Auxquelles s'ajoute la Caisse commune de sécurité sociale de Lozère

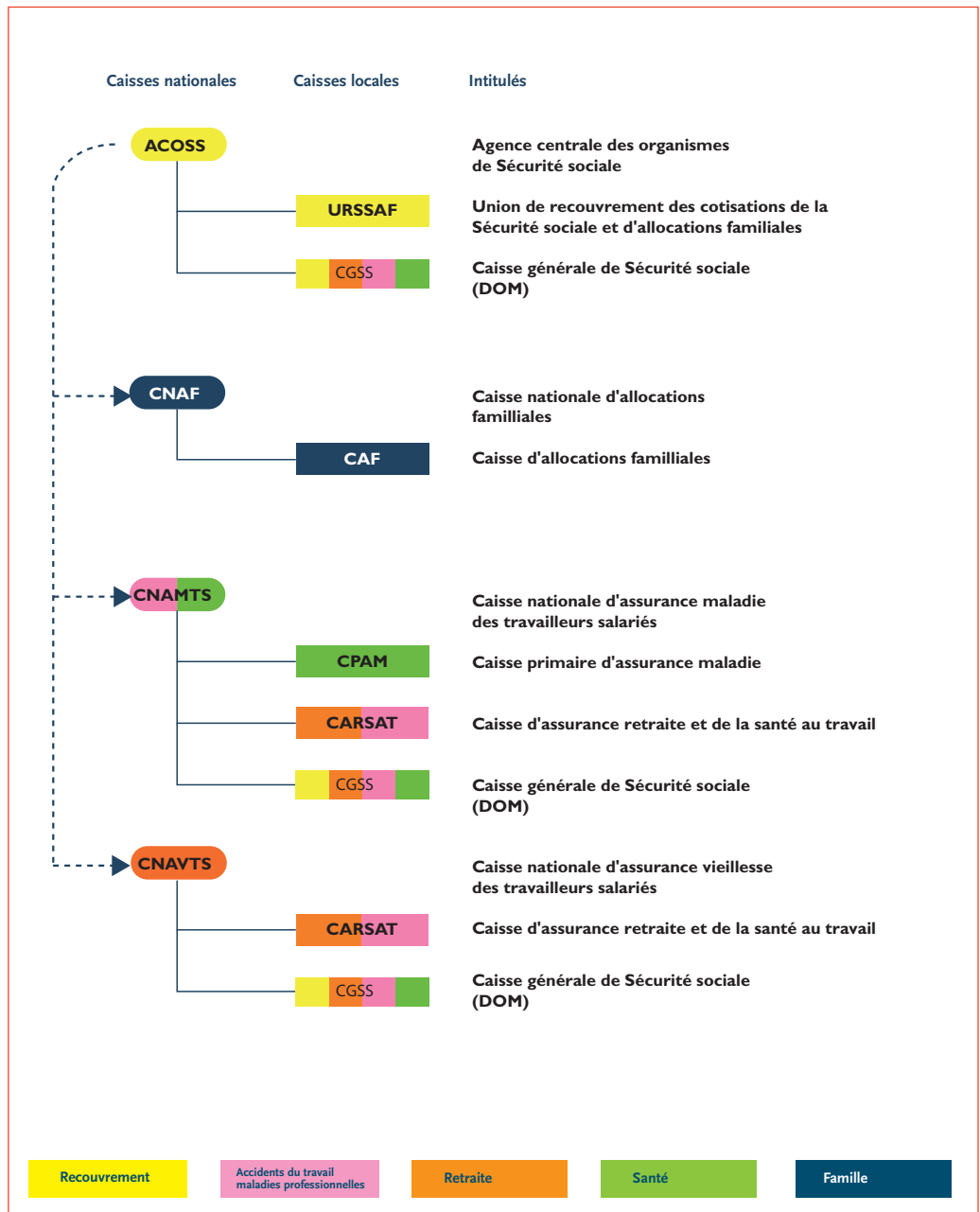
Ministère des Affaires
Sociales et de la santé

Ministère des finances et
des comptes publics

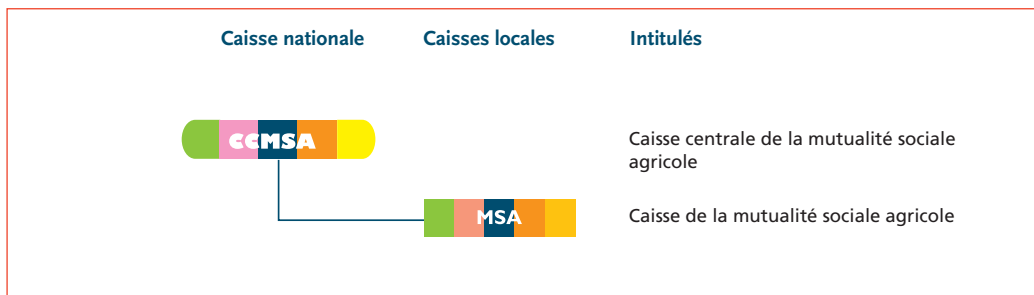
Direction de la Sécurité sociale

LE RÉGIME GÉNÉRAL POUR LES SALARIÉS

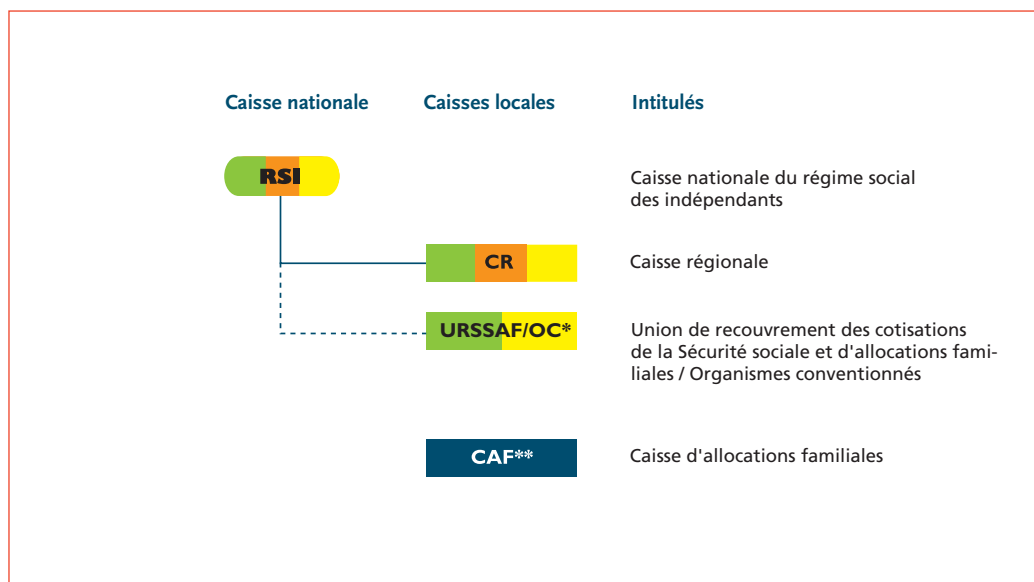
L'ACOSS assure la redistribution des recettes destinées au financement des prestations des quatre branches (maladie, AT-MP, famille, retraite) du régime général de Sécurité sociale.



LES RÉGIMES AGRICOLES POUR LES SALARIÉS ET LES EXPLOITANTS AGRICOLES




LE RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS POUR LES NON SALARIÉS-NON AGRICOLES



* Depuis le 1^{er} janvier 2008, le RSI est l'interlocuteur social unique (ISU) des travailleurs indépendants, des professions artisanales, industrielles et commerciales, pour toutes leurs cotisations et contributions sociales dues à titre personnel (cotisations vieillesse et maladie, CSG, CRDS, cotisation d'allocations familiales et cotisation de formation). Le RSI délègue certaines opérations de recouvrement aux URSSAF. Pour les professions libérales, le recouvrement des cotisations maladie continue à être délégué par le RSI à des organismes conventionnés qui conservent leur délégation de gestion du service des prestations maladie des artisans, des industriels et commerçants et des professions libérales.

** Les travailleurs indépendants sont allocataires des CAF.





Pour davantage d'informations,
rendez-vous sur le portail internet :

www.securite-sociale.fr

